

## Communiqué de presse

# Nicox annonce le remboursement intégral de sa dette avec Kreos Capital et étend son horizon de trésorerie au-delà de 2027 grâce à un nouveau financement complémentaire

- **La position de la Société sort renforcée, offrant une flexibilité accrue pour des discussions stratégiques**
- **L'intégralité de la dette assortie de sûretés avec Kreos Capital a été remboursée grâce à la trésorerie disponible**
- **Un financement obligataire sans sûretés pouvant atteindre 4 millions d'euros a été conclu avec notre partenaire et actionnaire Vester Finance**
- **L'horizon de trésorerie est étendu au-delà de 2027**

**5 janvier 2026 – publication à 7H30**

Sophia Antipolis, France

Nicox SA (Euronext Growth Paris : FR0013018124, ALCOX, éligible PEA-PME), une société internationale spécialisée en ophtalmologie, annonce aujourd’hui le remboursement de toute sa dette assortie de sûretés et l’extension de son horizon de trésorerie au-delà de 2027 grâce à un financement complémentaire sans sûretés.

*« Le remboursement intégral de notre dette avec des fonds et des comptes gérés par Kreos Capital annoncé ce jour supprime un certain nombre d’obligations pesant sur la Société du fait des sûretés apportées en garantie sur les actifs de Nicox. Au cours des 24 derniers mois, nous avons démontré notre capacité à respecter nos échéances et à remplir nos obligations et nous apprécions le soutien que nos créanciers de longue date nous ont apporté. » a déclaré Gavin Spencer, Directeur Général de Nicox. « Pour renforcer davantage notre position financière et mieux gérer nos ressources, nous avons décidé de poursuivre notre collaboration fructueuse avec notre partenaire financier et actionnaire, Vester Finance. Sur la base de notre trésorerie actuelle et du calendrier prévu, ce financement complémentaire, pouvant atteindre 4 millions d'euros, prolonge notre horizon de trésorerie au-delà de la fin de l'année 2027. Nous sommes désormais dans une position assainie et nettement plus solide pour aborder l’avenir, notamment dans le cadre de nos discussions stratégiques. »*

Nicox a remboursé intégralement sa dette avec des fonds et des comptes gérés par Kreos Capital<sup>1</sup> au moyen de la trésorerie disponible au 31 décembre 2025, entraînant ainsi la levée de l’ensemble des sûretés portant sur les actifs de Nicox et mettant fin au droit de Kreos Capital de nommer un censeur au Conseil d’administration. Cette transaction coïncide avec un nouveau financement grâce à une émission obligataire souscrite par un groupe d’investisseurs européens, dont Vester Finance, partenaire financier actuel de Nicox et investisseur institutionnel reconnu. Ce financement est composé d’une émission d’obligations convertibles pour un montant de 3 millions d'euros et d’une émission d’obligations simples (sous réserve de certaines conditions suspensives) pour un montant de

<sup>1</sup> BlackRock Inc. a annoncé la finalisation de son acquisition de Kreos Capital, l’un des principaux fournisseurs de financement de croissance et de crédit à risque pour les sociétés des secteurs de la technologie et de la santé, le 2 août 2023.

1 million d'euros, et étend l'horizon de trésorerie de la Société au-delà de fin 2027. Cet emprunt obligataire ne comporte aucune sûreté ou garantie associée.

Nicox continue d'évaluer de futures opportunités de croissance stratégique, incluant des collaborations ou des regroupements d'entreprises.

### Prochaines étapes clés

- **Dépôt de NDA pour NCX 470 aux Etats-Unis** : attendu pour l'été 2026, sur la base d'une réunion pré-NDA prévue actuellement au premier trimestre 2026.
- **Dépôt de NDA pour NCX 470 en Chine** : attendu peu de temps après le dépôt aux Etats-Unis.
- **Programme clinique de Phase 3 pour NCX 470 au Japon** : initié à l'été 2025. Géré et financé par Kowa.

### Horizon de trésorerie

Sur la base des paiements d'étape attendus, incluant la soumission de la demande d'approbation de mise sur le marché (NDA) pour NCX 470 aux Etats-Unis et une période d'examen standard de 12 mois, le financement annoncé ce jour et le remboursement de la dette Kreos Capital, la Société estime que ses activités actuelles sont financées au-delà de la fin de l'année 2027. La Société reste engagée dans le contrôle des coûts et l'optimisation de l'allocation des ressources tout en maintenant les capacités requises pour mener à bien ses objectifs stratégiques. Si l'une des hypothèses concernant les revenus ou coûts estimés venait à changer, cela pourrait impacter l'horizon de trésorerie de la Société.

Les revenus potentiels provenant des bons de souscription d'action existants, ainsi que le million d'euros supplémentaire lié au financement obligataire soumis à conditions suspensives, ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'horizon de trésorerie mentionné ci-dessus.

### Remboursement intégral de la dette Kreos Capital

Nicox avait initialement souscrit une dette à long terme assortie de sûretés avec des fonds et des comptes gérés par Kreos Capital pour un montant total de 20 millions d'euros, en 2019. Le paiement effectué aujourd'hui rembourse intégralement le solde restant dû de cette dette. Conformément à l'avenant [annoncé](#) le 14 octobre 2024, Kreos Capital conserve 17 bons de souscription d'action (BSA) leur permettant d'acquérir 400 000 actions Nicox par BSA au prix de 0,25 euro, exercable jusqu'au 14 octobre 2036.

Au 31 décembre 2025, la dette résiduelle de Nicox s'élevait à 0,3 million d'euros, correspondant entièrement au solde d'un prêt COVID, qui sera remboursé grâce à la trésorerie disponible d'ici la fin août 2026.

### Nouveau financement obligataire auprès d'investisseurs institutionnels

L'émission des obligations convertibles a été décidée sur la base de la délégation consentie par l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 27 juin 2025 au titre de sa 13<sup>ème</sup> résolution<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration pour augmenter le capital au bénéfice d'une catégorie de bénéficiaires, (Personne(s) physiques ou morales, trust, fonds d'investissement ou autres véhicules de placement ; partenaire(s) stratégique(s) de la Société ; ou toute personne détenant une créance certaine, liquide et exigible sur la Société) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à leur profit.

Les obligations convertibles, d'une valeur nominale unitaire de 10 euros ont été souscrites à 92% de leur valeur nominale, soit pour un prix de souscription global de 3 000 028,00 euros versé intégralement au jour de la souscription. Elles ne porteront pas intérêt ni sûretés. Elles sont convertibles à tout moment, à un prix de conversion en fonction du cours de bourse<sup>3</sup> du moment dans le respect de la règle de prix et du plafond fixés par l'Assemblée Générale.

Les obligations simples d'une valeur nominale unitaire de 9,20 euros ont été souscrites par les mêmes investisseurs, à 100% de leur valeur nominale, soit pour un prix de souscription global de 1 000 003,20 euros. Elles ne porteront ni intérêts ni garanties et auront la même échéance que celle des obligations convertibles. Le prix de souscription sera versé en une fois, au moment de la levée de certaines conditions, début septembre 2026 au plus tard.

Au terme d'un délai de 24 mois suivant la date d'émission de l'emprunt, les obligations sont remboursables in fine à 100% de leur valeur nominale, pour celles qui ne seraient pas converties à cette date.

Cette opération a été conseillée par Vester Finance qui est également un souscripteur de cet emprunt obligataire.

A titre indicatif, si toutes les obligations convertibles étaient converties sur la base du cours de l'action Nicox à la clôture du 31 décembre 2025, un actionnaire détenant 1% du capital (calculé sur la base du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2025) avant émission et conversion de toutes les obligations, verrait sa participation passer à 0,876% du capital sur une base non diluée et à 0,650% du capital sur une base diluée. Les actions nouvelles issues de la conversion seront soumises à toutes les dispositions statutaires. Elles seront pleinement assimilées aux actions ordinaires anciennes et jouiront des mêmes droits.

## Facteurs de risque

Les facteurs de risque affectant la Société sont exposés à la section 3 du « *Rapport Annuel 2024* » et à la section 4 du « *Rapport semestriel 2025* » qui sont disponibles sur le site de Nicox ([www.nicox.com](http://www.nicox.com)).

Le prix de conversion des obligations présentées ci-dessus étant fonction de l'évolution du cours de bourse de l'action, le nombre d'actions susceptibles d'être émises sur conversion des obligations ne peut être déterminé avec précision au jour de l'émission des obligations et la conversion des obligations est susceptible de diluer de manière significative les actionnaires existants.

## Incidence sur la situation de l'actionnaire et sur la répartition du capital

Le tableau suivant présente, à titre purement indicatif, les différentes hypothèses de variation de l'incidence de la création d'actions nouvelles sur conversion des obligations convertibles sur la situation de l'actionnaire en fonction de l'évolution du cours de bourse :

---

<sup>3</sup> Au moins égal au montant le plus bas entre (i) 0,35 euros et (ii) 93,5% du plus petit des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur une période de 2 jours précédent chaque demande de conversion.

Prix de conversion des obligations convertibles	-10%	Actuel*	+10%
Nombre d'actions émises sur conversion des obligations convertibles	13 935 470	12 541 920	11 401 750
Nombre d'actions composant le capital social après émission	102 377 243	100 983 693	99 843 523
Dilution sur capital existant**	15,76%	14,18%	12,89%
Détention d'un actionnaire ayant 1% du capital avant conversion	0,864%	0,876%	0,886%

\*Cours de clôture du 31 décembre 2025, soit 0,2980 euros

\*\* Calculée sur la base de 88 441 773 actions Nicox au 31 décembre 2025

Le tableau suivant présente la répartition du capital de la Société avant et après conversion des obligations convertibles, sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, et dans l'hypothèse où toutes les obligations seraient converties à un prix de conversion correspondant au cours de clôture de la bourse au 31 décembre 2025 (0,2980 euro) :

Actionnaires	Avant conversion des obligations convertibles		Après conversion des obligations convertibles	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Ocumension	3 059 046	3,46	3 059 046	3,03
HBM Healthcare Investments	1 801 421	2,04	1 801 421	1,79
Vester Finance	175 000	0,20	10 033 580	9,95
Autres détenteurs d'obligations	-	-	2 508 360	2,49
Actions auto-détenues	311 067	0,35	311 067	0,31
Public	83 095 239	93,95	83 095 239	82,43
<b>Total</b>	<b>88 441 773</b>	<b>100,00</b>	<b>100 808 713</b>	<b>100,00</b>

## Prospectus – Admission aux négociations

Les obligations ne feront l'objet d'aucune demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth. La présente émission ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

## Fin de la ligne de financement en fonds propres PACEO<sup>4</sup>

La ligne de financement en fonds propres PACEO annoncée le 6 mars 2025 et étendue le 8 août 2025 avec Vester Finance est désormais clôturée. Elle a permis à Nicox de lever 3,9 millions d'euros à la suite de l'émission de 15 000 000 actions nouvelles.

## A propos de Nicox

<sup>4</sup> Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Options  
[www.nicox.com](http://www.nicox.com)

Nicox SA est une société internationale spécialisée en ophtalmologie développant des solutions innovantes visant au maintien de la vision et à l'amélioration de la santé oculaire. Le principal programme en développement clinique de Nicox est le NCX 470 (bimatoprost grénod), un nouveau collyre bimatoprost donneur d'oxyde nitrique, pour la réduction de la pression intraoculaire chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire, licencié à Ocumension Therapeutics pour les marchés Chinois, Coréens et d'Asie du Sud-Est et à Kowa dans le reste du monde. Nicox mène également un programme de recherche préclinique NCX 1728, un donneur d'oxyde de nitrique phosphodiésterase-5 inhibiteur, avec Glaukos. Le premier produit de Nicox, VYZULTA®, licencié exclusivement au niveau mondial à Bausch + Lomb, dans le glaucome, est commercialisé aux Etats-Unis et sur 15 autres territoires. Nicox génère des revenus provenant de ZERVIALE® dans la conjonctivite allergique, licencié dans plusieurs territoires, notamment à Harrow, Inc. pour les Etats-Unis et à Ocumension Therapeutics pour les marchés chinois et dans la majorité des pays d'Asie du Sud-Est.

Nicox dont le siège social est à Sophia Antipolis (France), est cotée sur Euronext Growth Paris (Mnémo : ALCOX) et fait partie de l'indice CAC Healthcare.

Pour plus d'informations [www.nicox.com](http://www.nicox.com)

#### Couverture par les analystes

H.C. Wainwright & Co

Yi Chen.

New York, États-Unis



*Les positions exprimées par les analystes dans leurs notes sur Nicox leurs sont propres et ne reflètent pas celles de la Société. De plus, les informations contenues dans leurs rapports peuvent ne pas être correctes ou à jour. Nicox s'affranchit de toute obligation de corriger ou de mettre à jour les informations contenues dans les rapports des analystes.*

#### Contacts

##### Nicox

Gavin Spencer  
Chief Executive Officer  
+33 (0)4 97 24 53 00  
[communications@nicox.com](mailto:communications@nicox.com)

#### Avertissement

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions Nicox dans une quelconque juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification selon les lois sur les valeurs mobilières de ladite juridiction. La distribution du présent communiqué peut, dans certaines juridictions, être restreinte par la réglementation locale. Les personnes qui entrent en possession de ce document sont tenues de respecter toutes les réglementations locales applicables à ce document.

Les informations contenues dans le présent document pourront être modifiées sans préavis. Ces informations contiennent des déclarations prospectives, lesquelles ne constituent pas des garanties quant aux performances futures. Ces déclarations sont fondées sur les anticipations et les convictions actuelles de l'équipe dirigeante de Nicox S.A. et sont tributaires d'un certain nombre de facteurs et d'incertitudes en conséquence desquels les résultats réels pourraient sensiblement différer de ceux décrits dans les déclarations prospectives. Nicox S.A. et ses affiliés, administrateurs, dirigeants, employés, conseils ou mandataires ne prennent pas l'engagement et ne sont pas tenus de publier des mises à jour d'une quelconque déclaration prospective ou de réviser une quelconque déclaration prospective.

Les facteurs de risque susceptibles d'avoir des répercussions significatives sur l'activité de Nicox sont exposés à la section 3 du « *Rapport Annuel 2024* » et à la section 4 du « *Rapport Semestriel 2025* » qui sont disponibles sur le site de Nicox ([www.nicox.com](http://www.nicox.com)).

Enfin, le présent communiqué peut être rédigé en langue française et en langue anglaise. En cas de différences entre les deux textes, la version française prévaut.

##### Nicox S.A.

Sundesk Sophia Antipolis, Bâtiment C, Emerald Square, Rue Evariste Galois, 06410 Biot, France  
T +33 (0)4 97 24 53 00